

rement à certains aspects de l'Acte final, et ce, parce que certaines de ses dispositions touchent de plus près les préoccupations et les priorités des Canadiens en raison de leur conception d'une politique de détente réelle. En bref, les Canadiens jugeront cette politique à la lumière d'un seul critère, à savoir, la mesure dans laquelle l'appui qu'ils apportent à la politique de détente de leur gouvernement leur permet de vivre dans un monde plus sûr et plus humain, ce qui m'amène, à mon tour, à évaluer la politique amorcée à Helsinki face à ce critère.

Force nous est d'admettre que les dispositions de l'Acte final sont fort modestes au chapitre de la sécurité. (C'est sans doute pourquoi nos chefs de gouvernement nous ont donné plus de latitude sur ce chapitre que sur tout autre.) Cependant, si modestes soient-elles, nous ne devons pas mésestimer le rôle de mesures destinées à créer une atmosphère de confiance dans les efforts déployés pour stabiliser et améliorer le climat de l'Europe centrale, région où le face à face militaire reste le plus important. Au cours des deux dernières années, nous avons appris à tirer parti de ces mesures et nous espérons que, sans aller au-delà de l'esprit de l'Acte final, il nous sera possible de perfectionner et d'élargir leur application.

Notre mandat est limité, mais nous ne sommes pas pour autant dispensés de regarder au-delà, puisque, en fin de compte, l'Acte final se situe dans la perspective plus large de la détente. D'ailleurs, si pour réaliser la détente il faut augmenter la confiance de part et d'autre, dans le domaine politique, il n'en est pas moins inconcevable qu'on y parvienne sans ralentir la course aux armements. La détente politique et le ralentissement de la course aux armements vont de pair. La confiance suscitée dans un domaine s'étend à l'autre, car la sécurité, comme l'insécurité, ne connaissent pas de limites.

Nous ne sommes pas ici pour traiter du désarmement, responsabilité qui relève d'autres organismes internationaux. Par contre, nous ne pouvons nous permettre de faire abstraction des effets qu'une concentration des forces et des armes militaires, allant au-delà des besoins de défense reconnus, auront sur la stabilité et la confiance. Nous ne pouvons faire abstraction de la lenteur des progrès réalisés au niveau des négociations sur la limitation des armements, que ce soit en Europe ou ailleurs. La phase des mesures préliminaires est passée et il nous faut maintenant en arriver au cœur même du problème, c'est-à-dire amorcer vraiment le désarmement. Certes, personne ne prétend que les prochaines étapes seront faciles: on ne peut s'attendre à progresser en se contentant de faire des déclarations de bonne foi ou de chercher à mettre de bonnes intentions sous forme de loi. Il nous faut donc limiter les moyens que nous avons de faire la guerre. Nous n'avons pas d'autres choix.